

DECISION N° DE 2021 089

Attribution mission étude et maîtrise d'œuvre VRD à la SCP Ph. ESCANDE

Le Maire de la Ville de Bazas ;

- Vu, l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu, la délibération du Conseil Municipal N° DE_2020_039BIS en date du 08 juin 2020 portant délégation au Maire en vertu de l'article précité et notamment son alinéa 4^{ème}
- Considérant qu'il est nécessaire de confier une mission pour l'étude et la maîtrise d'œuvre VRD relatif à l'aménagement d'une liaison cyclable de l'école élémentaire Léo Drouyn à la piste cyclable du collège ;
- Vu, la proposition présentée par la SCP Philippe ESCANDE, géomètre-expert DPLG ;

DECIDE

Article 1^{er} : Une mission d'études et de maîtrise d'œuvre VRD est confiée à **la SCP Philippe ESCANDE, Géomètre-expert DPLG**, demeurant à 46 route de Roaillan 33210 LANGON pour **l'étude d'aménagement d'une liaison cyclable de l'école élémentaire Léo Drouyn avec la piste cyclable départementale, suivi de la maîtrise d'œuvre VRD** comprenant notamment :

- l'étude avant-projet (AVP) et l'étude du projet (PRO)
- l'Assistance Contrats de Travaux (ACT)
- la Direction Exécution Travaux (DET) et l'Assistance Opérations Réception (AOR).

Article 2 : La rémunération forfaitaire de la SCP Philippe ESCANDE pour ces missions est fixée à **6 500 € HT soit 7 800 € TC**.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Information de la présente décision sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à Bazas, le 17 Juin 2021

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

